

APPENDICE No 1

teur de la "Home Bank" au lieu de choisir un apurateur étranger ou nommé par l'Association des Banquiers, comme il y avait d'abord songé. Il appert qu'il n'a reçu aucune vérification de ce genre, et à la page 346 des témoignages, il répond ainsi aux questions de M. McLaughlin:—

"Q. Ainsi vous avez demandé une vérification en vertu de l'article 56A, mais vous n'en avez jamais reçu?—R. J'ai reçu la vérification du compte de Frost.

Q. Simplement la copie du compte du grand livre?—R. Eh bien, c'est ce qui apparaît d'après les pièces. Je ne me rappelle pas avoir reçu autre chose, mais cela se peut. Je ne dis pas que j'en ai reçu.

Q. Il n'y a rien autre chose dans les pièces. Ce n'était évidemment pas là le genre de vérification indépendante que désiraient les directeurs?—R. Jusqu'à une certaine époque, non, mais jusqu'à un certain moment, ils voulaient une vérification indépendante.

Q. Et ce vérificateur était celui qui avait certifié les divers rapports de la banque d'année en année?—R. Oui.

"Q. Ainsi donc, le prier de déposer un autre rapport équivaldrait simplement à lui redemander son rapport primitif, soit, le forcer à confesser son tort?—R. Ce n'est pas ce que je crois; son premier rapport traitait de comptes généraux. Je lui ai demandé un rapport comportant tous détails congrus.

"Q. En tous cas, aucun rapport n'est jamais arrivé, si ce n'est celui-ci?—R. Il semble bien."

Les déclarations du ministre sont à l'effet que s'il eût été mis au courant des affaires telles qu'elles étaient en 1916 ou 1918, il eût fait le nécessaire pour faire face à la crise. Les mesures à prendre et qu'il a indiquées sont que, en faisant appel à l'Association des Banques, il eût pu réussir à convaincre une autre institution à prendre cette banque sous son égide. Et même, advenant que pour des raisons que l'on peut imaginer, cette transaction n'eût pu s'effectuer, je suis d'avis que la communication aux actionnaires de l'état des affaires n'eût eu d'autre effet qu'un changement complet du personnel d'administration. Toute personne dont l'argent était menacé devait comprendre sur le champ la nécessité d'exiger la liquidation des plus gros comptes dont l'inactivité drainait graduellement les ressources de la banque. Impossible de dire avec quelque certitude ce qu'il serait advenu, au sein de n'importe quelle entreprise, mise en face d'un certain état de choses; et ce qui affaiblit d'avance toute supposition en ces matières est le fait que l'opinion des gens et leur état d'âme sont exposés à subir, même inconsciemment, les effets d'événements subséquents à la période de temps soumise à l'examen. Il suit que la portée d'une réponse à une question de cette nature doit, de ce chef, perdre de sa valeur. Toutefois et en dépit de tous ces avatars, il importe de toujours se rappeler, dans les jugements que l'on porte, le jeu immanent de l'instinct de sécurité qui se manifeste en affaires de finances. Il est de fait que la révélation dans toute leur crudité des affaires de la banque en 1916 et, avec encore plus de raison en 1918, aurait dessillé les yeux et fait voir que sous l'administration du personnel d'alors, l'établissement se trouvait extrêmement exposé; que le personnel, auquel venait se joindre un autre groupe rattaché de près aux opérations, manipulait les fonds de la banque de façon incompatible avec le status de l'établissement; que le capital avait reçu de fortes entorses s'il n'était pas entièrement dilapidé, et que des chiffres fictifs de recettes étaient inscrits au compte de profits et pertes en vue de justifier la publication de dividendes inexistantes; et de ce fait, il me semble que